

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

## Recommandé A.R.

**Objet**: TOXICITE DE LA TELEPHONE MOBILE

30 rue du Fief 92100 Boulogne-Billancourt

Objet: assister et fédérer les personnes et les collectifs qui luttent pour la sécurité sanitaire des populations exposées aux nouvelles technologies de télécommunications sans fil

**Siège social**: 55 rue Popincourt, 75011 Paris **Téléphone**: 01 43 55 96 08

e-mail: contact@robindestoits.org
Site: www.robindestoits.org

Paris, le 19 Janvier 2009

**Monsieur Claude GALLANT** 

Président de l'OPHLM de Boulogne-Billancourt MAIRIE

26 avenue André Morizet

92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Copie à : - CRIIREM

- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire de Boulogne-Billancourt

Monsieur le Président,

A la suite d'une réunion que vous avez organisé le 02 Octobre 2008 avec les locataires du 30 rue du Fief, je vous ai adressé, à votre demande, un courrier le 20 Octobre dernier. Son objet était de transposer en langage courant les termes techniques et scientifiques d'un Rapport d'expertise du CRIIREM rendu le 04 Août 2008. Au cours de cette même réunion, vous avez déclaré que s'il était établi clairement pour vous, sur la base de ce Rapport, que la santé des habitants était en danger, vous prendriez à très bref délai les mesures de protection nécessaires, et qu'il s'agissait pour vous d'une obligation de conscience.

Mon courrier était fort clair. La santé des habitants est en danger grave.

Je constate avec surprise n'avoir depuis aucune nouvelle de votre part.

Et les habitants m'informent que des accords ont été donnés pour réinstaller les antennes à proximité immédiate de leur immeuble, contrairement aux promesses que vous leur aviez faites.

Une protection réelle des habitants comporte les décisions suivantes :

- la dépose immédiate des 9 antennes-relais comme cela leur a été promis par le Maire et par vous depuis près d'un an,
- Dans le cas où ces antennes seraient réinstallées à proximité du 30 rue du Fief, obtenir des opérateurs un engagement écrit de respecter un seuil maximal d'exposition du public à 0,6 V/m,
- Faute de quoi procéder à la résiliation des contrats et au démontage des installations.

Ces décisions relèvent pleinement de vos possibilités légales et de celles du Maire.

Vous trouverez en pièces jointes des documents à ce sujet.

Nous attirons votre attention sur le fait que les sommités médicales réunies au Colloque de l'Assemblée Nationale du 12 Janvier 2009 ont confirmé qu'une attaque générale de la Santé Publique par la Téléphonie Mobile était entièrement prouvée sur le plan scientifique.

Les habitants ont constitué un dossier d'action judiciaire comportant d'importants documents médicaux. Je vous demande de me faire savoir rapidement par courrier si vous vous associez à leur action contre les opérateurs.

Ou si vous choisissez l'option inverse.

Dans cette attente,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

## рī.

- Lettre du Maire de Pantin à Robin des Toits
- Lettre du Maire de Niergnies à Orange France
- Lettre au Maire de Strasbourg

Marc CENDRIER Chargé de l'Information Scientifique